

# Connexion en ligne à BN-OPALE : la base s'ouvre au réseau

par Annick Bernard, directeur du Département des entrées françaises et des publications officielles, Bibliothèque nationale

## B

N-OPALE, base bibliographique des livres et des publications en série, riche aujourd'hui de 850 000 notices bibliographiques<sup>(1)</sup> et de plus de 500 000 notices d'autorité contiendra au début de l'année prochaine tout le catalogue des livres imprimés, français et étrangers, entrés à la Bibliothèque nationale depuis 1970, soit au total 1 300 000 notices bibliographiques et plus de 600 000 notices d'autorité.

Dès la mise en route de BN-OPALE, la Bibliothèque nationale, agence bibliographique française, a voulu montrer que sa base était au service des professionnels, et BN-OPALE est maintenant connue pour les services qu'elle rend à l'extérieur : fourniture de notices en UNIMARC par abonnement pour la production courante ou

par extraction pour la conversion rétrospective, CD-ROM(s)<sup>(2)</sup>, fichiers d'autorité sur microfiches, bibliographie nationale imprimée, liste des acquisitions.

BN-OPALE alimente aussi deux réseaux nationaux, le CCN, qui reçoit les notices des publications en série françaises traitées par le CNEPS<sup>(3)</sup> ; la base RAMEAU, répertoire d'autorité matière, dont la BN a la gestion intellectuelle.

Bientôt, les bases bibliographiques de la BN, BN-OPALE et sa jeune soeur, BN-OPALINE, la base des documents spécialisés (documents sonores et audiovisuels, cartes et plans, images fixes), constitueront la Base bibliographique française, réservoir de notices qui sera disponible sur serveur à l'automne 1991,

en application des recommandations du Schéma directeur de l'information bibliographique.

Forte de sa richesse et d'un fonctionnement éprouvé et sûr, BN-OPALE peut maintenant mettre en ligne ses ressources à la disposition des autres bibliothèques.

## Le réseau aujourd'hui

BN-OPALE est organisée en réseau pour les besoins de la Bibliothèque nationale elle-même et 250 terminaux lui sont aujourd'hui connectés pour le catalogue et la consultation<sup>(4)</sup> :

- 230 sont installés à la BN même sur les sites Richelieu et Vivienne dont une vingtaine réservés aux lecteurs ;
- une douzaine sont implantés sur les centres extérieurs au quadrilatère principal : l'Arsenal, Versailles

<sup>(1)</sup> Pour les 2/3, ce sont aujourd'hui des notices d'ouvrages français - <sup>(2)</sup> C'est bien le pluriel qu'il faut employer en effet, en anticipant légèrement, puisque le CD-ROM des fichiers d'autorité de BN-OPALE doit paraître au début de 1991 - <sup>(3)</sup> Centre national d'enregistrement des publications en série, Département des Périodiques - <sup>(4)</sup> Une centaine de ces terminaux sont en fait des micro-ordinateurs émulés en terminaux GEAC au moyen d'une carte spécifique.

(Centre de prêt et annexe Montbau-ron) et le Centre de Sablé sont reliés à BN-OPALE au moyen d'une liaison spécialisée.

Il faut ajouter à cela les autres bibliothèques connectées à ce jour : la Bibliothèque publique d'information, qui dispose d'un terminal pour la consultation via TRANSPAC ; la Bibliothèque Sainte-Geneviève, qui, par cinq terminaux utilisant la même liaison spécialisée, effectue depuis près de deux ans son catalogage courant et rétrospectif dans la base BN-OPALE et envisage d'augmenter cette configuration pour accélérer la reprise de son catalogue.

Notre configuration informatique implantée dans le bâtiment Vivienne a des possibilités d'accroissement très importantes, puisqu'elle pourrait supporter jusqu'à 999 terminaux connectés. Bien entendu, à l'augmentation de la charge correspondra un renforcement par paliers de la configuration, grâce à l'ajout de processeurs et de disques, afin de ne pas dégrader les temps de réponse.

## L'ouverture

Soucieuse de remplir dans tous leurs aspects ses missions d'agence bibliographique nationale, la BN se tourne maintenant vers deux catégories de bibliothèques auxquelles elle propose aujourd'hui d'établir avec elle, grâce à l'informatique, des relations privilégiées.

Ces bibliothèques sont de deux types principaux, ce qui n'exclut pas, je tiens à le souligner, d'autres partenaires :

- les bibliothèques qui collectent le dépôt légal imprimeur de province : elles sont 18 bibliothèques municipales et la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (la BN

étant pour l'Ile-de-France, on l'oublie parfois, la 20ème "bibliothèque dépôt légal imprimeur").

- les bibliothèques universitaires qui, après des années très difficiles, voient maintenant progressivement leurs moyens renforcés. L'informatisation de leur catalogue, avec ou sans système intégré de gestion de bibliothèque, constitue une étape importante de leur modernisation.

## Les Bibliothèques qui gèrent le dépôt légal d'imprimeur

Ces bibliothèques collectent chaque année au moins 250 000 documents divers<sup>5</sup> dont environ 30 000 livres. Ce double dépôt sert, chacun le sait, par le contrôle croisé, à renforcer l'exhaustivité de la collecte : il fait entrer dans les collections nationales des documents qui n'y entreraient pas autrement : estampes, publications officielles, production d'éditeurs défaillants...

Le dépôt d'imprimeur est pour la BN une source très importante de réclamations aux éditeurs.

Il enrichit à un degré variable les fonds, notamment les fonds régionaux, des bibliothèques depositaires. Il constitue aussi une charge pour ces bibliothèques.

La Bibliothèque nationale, dès son schéma directeur, a prévu l'extension de la gestion automatisée du dépôt légal qu'elle devait mettre en place pour ses propres besoins, à celle du dépôt imprimeur par les bibliothèques depositaires. C'est du reste une recommandation du rapport de MM. Cahart et Melot.

Nous proposons aujourd'hui à ces bibliothèques une connexion via TRANSPAC pour assurer la gestion du dépôt imprimeur : contrôle de

l'existence du dépôt éditeur dans la base, enregistrement du dépôt imprimeur ; en cas d'absence du dépôt éditeur, création d'une notice moyenne dans BN-OPALE, notice à partir de laquelle le service du Dépôt légal de la BN pourra éditer une réclamation. En contrepartie, elles auront accès à toutes les fonctions de BN-OPALE et pourront y effectuer leur catalogage courant en ajoutant aux notices BN leurs localisations<sup>6</sup> : par un traitement d'extraction les notices localisées leur seront fournies pour être intégrées dans leur propre catalogue informatisé. La Bibliothèque municipale de Rennes a bien voulu être le site pilote de cette connexion, ce dont nous la remercions chaleureusement, et, depuis la mi-septembre, gère son dépôt d'imprimeur dans notre système.

## Les bibliothèques universitaires

Les Bibliothèques universitaires en sont à des stades divers vis-à-vis de l'informatisation : peu d'entre elles disposent ou vont disposer très prochainement d'un système intégré de gestion de bibliothèque. Certaines ont choisi de travailler dans le réseau OCLC, d'autres sont membres du réseau SIBIL-France, un certain nombre enfin n'ont pas encore fixé leur choix. Plusieurs d'entre elles ont dès à présent exprimé le désir de puiser dans BN-OPALE pour informatiser leur catalogue.

Comment celles-ci peuvent-elles travailler ?

Avant toute décision, nous leur ouvrons nos locaux et leur donnons accès à la base pour y effectuer un test de recouvrement. Celui-ci porte à la fois sur la fraîcheur de l'information (les ouvrages recherchés sont-ils déjà entrés/traités à la BN ?) et, pour les acquisitions étrangères, sur la part de recouvrement<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Le mode de comptage ne permet pas d'obtenir un chiffre précis. Pour près des 2/3, les documents collectés sont des périodiques. <sup>6</sup> La BN, pour ses acquisitions étrangères, est spécialisée dans les sciences humaines et ne fait entrer que des livres de niveau recherche. Pour la production française, tout doit entrer, rappelons-le, par dépôt légal.

Une fois connectées, les bibliothèques universitaires travailleront comme décrit précédemment, en ajoutant leurs données locales aux notices trouvées<sup>(7)</sup>.

Dans les cas où la notice n'existe pas, ou pas encore, qu'il s'agisse d'un éditeur en retard vis-à-vis du dépôt légal, de thèses non soumises au dépôt légal ou d'ouvrages étrangers que la BN n'achète pas, la bibliothèque créera une notice comme le ferait un catalogueur de la BN. Pour les ouvrages français soumis au dépôt légal, cette notice devra déclencher une réclamation à l'éditeur établie par la BN.

Qu'elles soient créées ou localisées, les notices seront extraites et fournies à la fois aux bibliothèques pour intégration dans leur système local et au Pancatalogue, où les notices de la BN feront autorité.

Le catalogage en ligne n'est pas exclusif d'un mode de récupération plus traditionnel, par extraction sur requêtes, pour la partie rétrospective du catalogue.

## Formation

La Bibliothèque nationale assure la formation des bibliothèques selon les mêmes principes que celle du personnel de la BN, à cette différence qu'il

s'agit d'une formation de formateurs. Cette formation est découpée en modules et porte sur les normes, les formats, le système informatique. Des stages pratiques peuvent avoir lieu à la BN même et un suivi des catalogueurs externes est assuré. Ceux-ci, comme les catalogueurs de la BN, obtiennent la validation quand leur formation est jugée suffisante.

## Conventions

Une convention précise dans tous les cas les droits et les devoirs des parties en présence.

## Conséquences

Quels sont les fruits attendus de cette ouverture de la base BN-OPALE ?

Nous en espérons plusieurs effets d'abord qu'elle resserre les liens entre la BN et ses partenaires gérant le dépôt légal Imprimeur. L'instauration de liens informatiques efficaces entre la BN et ses partenaires ne pourra que rendre plus étroite la collaboration qui existe déjà et renforcer l'efficacité du système en mettant en place, de fait, le réseau français du dépôt légal. Seul le travail en commun de professionnels, qu'il est souhaitable de réunir périodiquement<sup>(8)</sup>, nous paraît devoir faire avancer sans rien briser, le dossier du dépôt légal d'imprimeur.

Nous espérons aussi l'ouverture aux bibliothèques universitaires qui doit concrétiser des liens existant en puissance. La BN apportera au Pancatalogue des notices faisant autorité et mettra son patrimoine informatisé, la puissance de ses outils, à la disposition des bibliothèques qui travailleront dans sa base.

Celles-ci apporteront au réservoir national un enrichissement intéressant et profitant à toutes par le catalogage d'ouvrages étrangers que la BN n'achète pas.

D'autres ouvertures sont possibles. Il y a certainement des complémentarités à trouver, par exemple, entre la Bibliothèque nationale, riche de ses fonds de publications officielles alimentés par le dépôt légal, et les bibliothèques administratives.

Le travail en réseau pourra s'étendre encore à d'autres organismes, tou-

jours dans le but d'assurer un enrichissement réciproque du réservoir et de ses partenaires.

Un dossier comprenant plusieurs documents sur BN-OPALE, la connexion via TRANSPAC, le travail en ligne, la formation assurée, est disponible sur demande au :

(1) 47.03.85.31. ou  
(1) 47.03.85.47.

<sup>(7)</sup> La présence de localisations dans la base n'implique pas forcément que celles-ci seront accessibles aux lecteurs ni qu'elles apparaîtront dans les produits. - <sup>(8)</sup> Comme ils l'ont été à Rennes en juin 1987, à l'initiative de la BM de Rennes.